



Principales décisions du Conseil communal du 26 mars 2019

Interpellation citoyenne

- Le Conseil a entendu l'interpellation citoyenne de Mme Benedetti qui invite le Collège à intégrer dans le cahier des charges des repas scolaires des critères liés aux circuits courts, aux produits bio, locaux et de saison. Mme Bury lui a répondu que l'élaboration du cahier des charges pour le prochain marché est en cours et intègre ces critères.

Affaires générales

- Le Conseil a pris acte de l'ordonnance de police du Gouverneur qui régleme l'affichage électoral pour les élections du 26 mai prochain.
- Le Conseil a pris une ordonnance complémentaire à celle du Gouverneur en matière d'affichage électoral pour les élections du 26 mai prochain.
- Le Conseil a renouvelé les primes pour la stérilisation des chats domestiques : une prime est offerte de 20 € par chat avec un maximum de 2 chats par ménage.
- Le Conseil a pris connaissance du rapport annuel des sanctions administratives pour l'année 2018.
- Le Conseil a approuvé le rapport financier du PCS (plan de cohésion sociale) pour l'année 2018 : les dépenses sont justifiées à hauteur de 78.000 € pour percevoir un subside de 35.0000 € de la Région wallonne.
- Le Conseil a invité l'ASBL des Salles communales à modifier ses statuts pour réduire le nombre d'administrateurs et a désigné les 5 représentants du conseil communal qui siègeront au conseil d'administration de l'ASBL.
- Le Conseil a désigné Mme Bury et M. Girboux pour le représenter auprès du CRIBW (centre régional d'intégration du Brabant Wallon) et M. Girboux pour le représenter au sein de l'ASBW (agence immobilière sociale du Brabant wallon).
- Le Conseil a fixé à 15 € le montant de la participation aux frais pour le repas organisé dans le cadre de l'activité «De carnet en empreintes 2019 : les 1001 nuits» proposée par la bibliothèque de Genappe du 2 au 5 mai 2019.

Finances

- Le Conseil a pris acte de l'approbation du budget 2019 par les autorités de tutelle.

Environnement

- Le Conseil a approuvé un règlement complémentaire au code de la route pour interdire la rue Fosty aux véhicules de plus de 12 m long, à l'exception du charroi agricole.

- Le Conseil a approuvé un règlement complémentaire pour autoriser le chemin du Try au Chêne aux piétons, cyclistes et cavaliers ainsi qu'au charroi agricole se rendant aux parcelles attenantes au chemin, moyennant autorisation du collège.
- Le Conseil a remis un avis favorable sur un projet de règlement complémentaire au code de la route proposé par la Région Wallonne pour renforcer la sécurité au carrefour de l'Arbre Ste Anne à Baisy-Thy : modifications des phases du feu rouge et allongement du feu vert pour la traversée piétonne de la N5.
- Le Conseil a pris connaissance d'un point déposé par le groupe Créons Demain et a confirmé son engagement à continuer des actions favorisant le zéro déchet.

Travaux

- Le Conseil a modifié le cahier des charges d'un marché de travaux visant à l'extension de la maison des jeunes pour un montant estimé à 186.000 € TVAC.
- Le Conseil a approuvé une délégation de pouvoir vers le Collège communal pour les marchés inscrits au budget ordinaire et pour les marchés inscrits au budget extraordinaire inférieurs à 30.000 € HTVA. Le Conseil a approuvé également une délégation vers la Directrice générale pour les marchés inscrits au budget ordinaire inférieurs à 300 € HTVA.

Energie

- Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités 2018 du conseiller en énergie.

Urbanisme

- Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités 2018 du conseiller en aménagement du territoire.
- Le Conseil a marqué son accord sur une réaffectation d'un subside reçu dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine vers une démolition d'immeubles à la rue de Charleroi.